

Afin de refléter la réalité, nos activités sont à cheval sur deux années civiles.
En voici les raisons :

1. notre calendrier :

la date limite de dépôt des dossiers de demande de fonds auprès de certains de nos bailleurs étant début mars, nous travaillons en février sur les nouveaux projets à soumettre ainsi que sur les rapports d'activité de l'exercice précédent ; ceci implique de visiter le terrain en décembre ou janvier préalablement ;

2. le calendrier de nos bailleurs :

la réception des fonds se fait tout au long de l'année au gré des réunions de Commission des Communes (parfois jusqu'à janvier de l'année suivante). Il se peut donc que nous ne sachions qu'à la fin de l'année quand un projet a été financé et à quelle hauteur ;

3. le climat et les saisons sur le terrain,

selon les saisons, la mise en place des projets peut être retardée ou différée comme pendant les moussons en Inde et l'hiver au Liban ;

4. bénévolat :

étant bénévoles, notre travail associatif est effectué sur notre temps libre, en dehors de nos horaires de travail et du temps consacré à nos familles ;

5. visites de terrain :

afin de réduire les coûts, les visites de terrain sont prises sur nos congés et doivent remplir trois objectifs :

- a) visiter les projets de l'année précédente après achèvement et rencontrer les équipes et les bénéficiaires,
- b) visiter les sites et les équipes pour le lancement des projets financés dans l'année,
- c) rechercher de nouveaux projets à soumettre aux donateurs pour la recherche de fonds de l'année suivante.

6. envoi des fonds :

selon la date de réception des fonds et le taux de financement obtenu (voir point 2) :

- a) de nouveaux budgets adaptés aux montants récoltés pourront être préalablement nécessaires
- b) les disponibilités de l'ONG partenaire et la saison en cours sur le terrain devront être prises en compte pour la mise en œuvre.

Une fois ces paramètres pris en compte, les fonds seront transférés.

Retard dans l'envoi des fonds :

parfois, entre le moment où un besoin a été relevé, où un projet correspondant a pu être monté et soumis et, où le projet a été financé, une longue période peut s'être écoulée. Une 2ème visite de terrain peut alors s'avérer nécessaire pour s'assurer de l'évolution de la situation et des bonnes conditions de mise en œuvre.

Idéalement, un projet est financé intégralement et rapidement pendant l'exercice courant, les fonds immédiatement transférés et le projet réalisé avant la fin de l'exercice afin d'en établir les rapports d'achèvement. Ceci est souvent le cas pour de petits projets simples à réaliser et peu onéreux.